

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté
de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, que lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 12 octobre 2016, le conseil a étudié et adopté le règlement numéro 2016-290 décrétant la contribution de chaque organisme pour le service de connexion Internet du réseau de fibre optique et abrogeant le règlement 2015-282.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby, province de Québec, ce dix-septième (17^e) jour du mois d'octobre deux mille seize (2016).

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe



Judith Desmeules

Judith Desmeules